

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ARBORISTE ÉLAGUEUR



Devenez grimpeur élagueur spécialisé
Maîtrisez la taille raisonnée des arbres
Apprenez à travailler en sécurité

Objectifs

Le titulaire du diplôme est formé au métier d'élagueur. Pour cela, il apprend à effectuer des choix techniques sur l'entretien et la consolidation des arbres. Il est capable d'abattre ou de démonter des végétaux encombrants ou dangereux.

Enfin, il sait diagnostiquer l'état de l'arbre et proposer une solution d'intervention.

Débouchés

L'élagueur travaille dans une entreprise spécialisée en élagage ou travaux forestiers, chez un paysagiste ou au sein d'un service espaces verts d'une collectivité territoriale.

Possibilité de créer rapidement sa propre entreprise

Public concerné

- Demandeur d'emploi
- Salarié en reconversion

Diplôme

Certificat de spécialisation « arboriste - élagueur »
Certificat de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Pré-requis

Savoirs de base (mathématiques, français)

Posséder une bonne condition physique et ne pas être sujet au vertige

Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans
- Être titulaire d'un diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture (BP Aménagements Paysagers – BP Responsable de Chantiers Forestiers ou BAC Pro Aménagements Paysagers – BAC Pro Forêt et autres diplômes de niveau 4 ou supérieur) ;
ou justifier d'une année d'expérience professionnelle à temps plein dans un métier en rapport avec le diplôme ;
ou 3 années d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur.

Durée

Formation de 970 heures :

- 550 h en centre
- 420 h en entreprise

Dates

20/11/2023 au 15/03/2024

Effectif

8 personnes

Tarifs

16 €/h. Selon l'origine du financement le coût sera ajusté en fonction de l'adaptation aux besoins du bénéficiaire.

Pour les demandeurs d'emploi, la région prend en charge le coût de la formation (rémunération possible après étude du dossier).

Lieu de formation

CFPPA
4 avenue Euphrasie Guynemer
02400 VERDILLY

CFPPA - 4 av. E. Guynemer - 02400 VERDILLY Tél.: 03 23 69 15 47
cfppa.verdilly@educagri.fr Site web : aumont-crezancy-verdilly.fr
Contact : Sylvain DRIQUE

Programme / Modalités pédagogiques

Le Certificat de Spécialisation est constitué de 3 Unités Capitalisables (UC). Il est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) avec 3 blocs de compétences. Une Unité Capitalisable correspond à un bloc de compétences.

UC1	Définir une stratégie d'intervention <ul style="list-style-type: none">• Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre• Elaborer un plan d'intervention
UC2	Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail <ul style="list-style-type: none">• Utiliser des techniques d'accès au houppier• Se déplacer dans un arbre
UC3	Réaliser des interventions techniques sur les arbres <ul style="list-style-type: none">• Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation• Réaliser des opérations de suppression

Formation en présentiel.

Modalités d'évaluation

L'examen est validé par l'obtention de 3 Unités Capitalisables (blocs de compétences)

Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans

Notre structure d'accueil et de formation

Une structure professionnelle au service de la formation

Les apprenants disposent de salles de cours, salles informatiques et d'un « plateau technique » dédié à la formation et aux travaux pratiques.

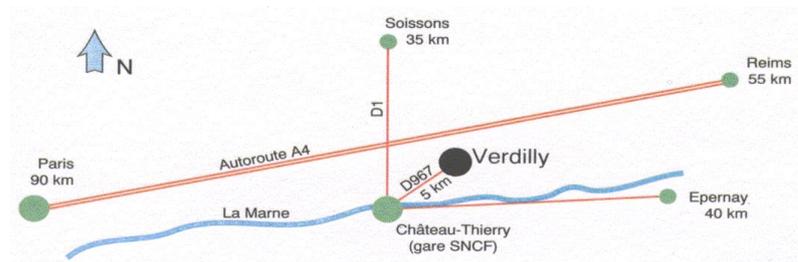
Parc paysager arboré de 7 ha et massif forestier de 600 ha.

Possibilité d'hébergement.

Pas de service de restauration mais mise à disposition d'une salle équipée avec réfrigérateur et micro-ondes.

Notre centre de formation est situé à Verdilly (5 kms de Château-Thierry)

Transport en commun sur réservation



Accueil des personnes en situation de handicap ou en difficulté, adaptation possible, nous contacter.

